JOURNAL MUNICIPAL

LE PACOMIEN

VOLUME 18 NO 06

JUIN 2013

MOT DU MAIRE

Bientôt ce sera la fin des classes et je désire souhaiter de bonnes vacances à tous les étudiants. Je profite de l'occasion pour souhaiter également de bonnes vacances à tous les employés ainsi qu'à tous les bénévoles qui travaillent dans les différents organismes pour faire de Saint-Pacôme un village dynamique et attrayant.

Beaucoup de nouvelles constructions sont présentement en cours dans notre Municipalité et il y a de moins en moins de terrains disponibles. Si vous avez un ou des terrains qui pourraient être vendus pour des constructions futures, avisez-nous au bureau municipal au 418-852-2356. Il serait important de nous préciser le numéro du lot rénové concerné. À partir de ces informations, nous pourrons préparer une liste de terrains disponibles.

Des travaux ont eu lieu dans le parc de l'Action afin d'aménager un coin plus sécuritaire pour les petits avec un nouveau jeu et un carré de sable. Nous vous demandons votre collaboration pour garder cet endroit propre. Pour ceux qui y promènent leurs petits animaux, tel que le stipule le règlement numéro 150 concernant les animaux, votre animal de compagnie doit obligatoirement être tenu en laisse et les excréments de ce dernier doivent absolument être ramassés.

Merci à tous les commanditaires qui répondent favorablement aux demandes qui ont été faites pour le soccer et le projet du parc de l'Action. Il est toujours temps pour ceux qui désirent faire des dons pour ces deux projets. Tous les dons, quel que soit le montant, peuvent être faits au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme en précisant le projet pour lequel vous désirez contribuer. Ces montants viennent bonifier le projet et aider les différents comités dans leurs projets respectifs.

Petit projet deviendra grand, c'est l'histoire du soccer à Saint-Pacôme. Je désire remercier et féliciter tous les bénévoles qui s'impliquent à titre d'entraineurs dans cette activité. De quarante-quatre inscriptions en 2012, nous sommes passés à plus de soixante-dix en 2013. MERCI pour nos jeunes !

Certaines personnes circulent avec leur véhicule 4X4 dans les pentes de ski et sur le terrain de la Station plein air, veuillez prendre note qu'il est interdit de le faire. En plus de la présence d'une garderie à proximité, le camp de jour débutera le 24 juin prochain. Nous demandons donc à tous ceux qui circulent dans ce secteur de le faire plus lentement et prudemment. Afin d'assurer la sécurité de nos jeunes, nous serons dans l'obligation de fermer la barrière qui donne accès à la Station plein air s'il n'y a pas d'amélioration.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE MARDI 2 JUILLET 2013 À 20H00

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	2
Mot du Directeur général	2
Nouvelles de l'agente	3
Activités à venir	3
Chroniques du loisir intermunicipal	4
Habitations Saint-Pacôme	5
Cercle de Fermières	5
Régie matières résiduelles	5
Fonds Éco IGA	5
Du jardin... à la maison...	6
Club 50 ans et plus	6
Capsule verte	6
Sécurité routière	6
Soc. Gestion rivière Ouelle	7
Des nouvelles du conseil	8-9-10
Rencontre photographique	11
Programme Fête nationale	12
Concours achat local	13
Détails concours de photo	14
Formulaire à compléter	15
Saint-Pacôme en fleurs	16
Formulaire d'inscription	17
Écomeubles	18
Info-patrimoine	19
Calendrier juillet 2013	20

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

Votre Conseil Municipal

Gervais Lévesque
Maire

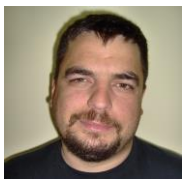

Nicholas Ouellet
Siège no 1

Robert Bérubé
Siège no 2

Daniel Jean
Siège no 3

Sylvain Dubé
Siège no 4

Carmelle Fortin
Siège no 5

Jean Santerre
Siège no 6

Directeur général :
M. Frédérick Lee
Directrice générale adjointe :
Mme Manon Lévesque
Agente de développement :
Mme Marijo Couturier Dubé
Technicienne en loisirs :
Mme Roxanne Carbonneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme
27, rue St-Louis
Téléphone : 418-852-2356
Télécopieur : 418-852-2977
Courriel : stpacome@bellnet.ca
Site internet : www.st-pacome.ca

Un mot du Directeur général

COUPE DE PELOUSE

Le début de l'été est synonyme de coupe de gazon quasiment aux 5 jours tellement ça pousse rapidement. Par contre nous avons noté que certains d'entre vous envoient leurs pelouses coupées dans la rue. Pour le bien-être collectif, nous vous demandons d'arrêter cette pratique. Les capteurs d'eau peuvent se boucher et personne n'est intéressé à marcher dans vos résidus.

GROS REBUTS

Bien que dans l'ensemble ça se soit bien passé, il y a eu des abus qui vont nous obliger à revoir nos pratiques pour cet automne. Le but de cette collecte n'est pas de vous faire sauver la location d'un conteneur lors de vos rénovations. Je travaillerai avec le conseil afin de définir certains paramètres pour mieux encadrer ce service à la population.

ÉLECTIONS 2013

Vous voulez vous présenter? Nous vous suggérons de vérifier votre éligibilité sur le site du DGE au http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/ . Vous pouvez aussi venir vous informer au bureau municipal afin de valider ces informations. Nous vous rappelons que les employés municipaux n'ont pas le droit aux activités partisanes. De plus, moi et mon adjointe sommes président et secrétaire d'élection. Cette responsabilité nous oblige une objectivité des plus complètes.

TRAVAUX 2013

Nous terminerons les travaux de pavages dans les rues de la Pruchière et Meunier cet été. Il y aura aussi d'autres travaux mineurs de pavage. À l'heure d'écrire ces lignes, je ne peux vous donner de dates. Nous sommes toujours dépendants de nos fournisseurs. Pour les utilisateurs du trottoir sur la rue Galarneau, nous envisageons de le rallonger jusqu'à l'embranchement du « Brise-culotte ». Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous rejoindre.

CAMP DE JOUR 2013

Encore une fois cet été, les jeunes de Saint-Pacôme seront en activité dans le secteur de la Station plein air et dans le parc de l'Action situé sur la rue Caron. Je vous invite à la prudence en respectant les limites de vitesse et en redoublant de vigilance. J'invite plus particulièrement les propriétaires de VTT qui passent dans la cour de la Station plein air à ne pas le faire à pleine vitesse et en zigzaguant. Une question de gros bon sens avec la présence des enfants!

LES CHIENS

Nous vous rappelons que les chiens doivent être attachés ou dans des parcs fermés. Nous avons reçu des plaintes ces derniers temps sur des « pitous » qui « couraillent » à leurs grés. Nous les préférons chez vous plutôt que dans une cage au garage municipal.

BRUIT

L'article 16 du règlement 148 de la Municipalité de Saint-Pacôme concernant les nuisances stipule :« Le fait de faire, provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage, émis entre 23h00 et 7h00 constitue une nuisance et est prohibé » L'application de cet article peut-être effectuée par la Sûreté du Québec (S.Q.) Rappelez-vous que ce n'est pas des réprimandes que je vous fais, c'est de l'information que je vous donne afin de tirer plein avantage de notre belle municipalité.

Frédérick Lee, directeur général

Des nouvelles de notre agente de développement

Un dernier mot pour vous dire…

Avant de quitter mon poste, je tenais à vous écrire un dernier mot. Un dernier mot pour vous informer des activités à venir, également pour vous dire, une dernière fois, à quel point je suis heureuse d'avoir travaillé avec vous. Vous m'avez beaucoup appris de Saint-Pacôme, lieu magnifique que je croyais connaître comme le fond de ma poche! Eh non! J'ai encore beaucoup à apprendre de ma municipalité.

Vos organismes et bénévoles travaillent très fort pour vous offrir un milieu de vie dynamique, attachant et enrichissant. Je tiens à féliciter le travail des bénévoles pour l'organisation des cours de soccer. Plus de 70 enfants sont inscrits au cours de soccer. Quel beau succès! Bravo aux bénévoles qui y consacrent deux soirs par semaine, et ce, durant 10 semaines. Un tel rassemblement d'enfants et de parents créent des liens importants dans une communauté. Les rassemblements intermunicipaux sont aussi importants. Saint-Pacôme s'est joint à 7 autres municipalités afin de vous présenter des expositions de photos extérieures durant la saison estivale. Du 21 juin au 4 août 2013, le photographe Jacques Perron exposera ses photographies au *parc de la Paix*. Cette exposition est réalisée dans le cadre de la *Rencontre photographique du Kamouraska.* Le thème de cette 5e édition est *Terre d'attaches.* Vous pourrez donc contempler les œuvres de différents photographes dans tout le Kamouraska. D'ailleurs, vous êtes tous invités à l'inauguration de la *Rencontre photographique du Kamouraska* au *parc de la Paix* (situé près de l'église) le vendredi 21 juin prochain, à compter de 17h00.

Activités à venir…

Le vendredi 21 juin, fin du concours de photo – printemps 2013;

Le vendredi 21 juin, à 17 heures, inauguration de la Rencontre photographique du Kamouraska au parc de la Paix;

Le dimanche 23 juin, activités de la Fête nationale au Parc de l'action (rue Caron);

Le dimanche 23 juin, tirage du concours *L'achat local, c'est payant!*;

Le lundi 24 juin, Journée de la Fête nationale, début du Camp de jour;

Le mardi 2 juillet, séance ordinaire du conseil municipal à 20 heures;

Le dimanche 30 juin, dernière journée pour s'inscrire au concours *Couleurs et parfums – été 2013*;

L'ensemble de la population de Saint-Pacôme a reçu un signet aimanté de ressources d'urgence. Ce signet a été réalisé par le Comité MADA (Municipalité amie des aînés), en collaboration avec la Municipalité de Saint-Pacôme. Les membres du Comité MADA tiennent à remercier leurs partenaires financiers qui ont permis la réalisation de ce signet : **Monsieur Norbert Morin**, député de la Côte-du-Sud, **Chevrons Dionne**, **Construction Stéphane Charest** et **le Club Optimiste de Saint-Pacôme.** Le site internet de Saint-Pacôme est enfin mis à jour! Vous pouvez le consulter au www.st-pacome.ca. S'il manque des informations ou si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour terminer, je vous invite à participer aux activités de la Fête nationale le 23 juin prochain. Des bénévoles préparent des activités qui sauront amuser petits et grands. Merci à tous les bénévoles, aux élus et à l'équipe municipale, travailler avec vous fut très stimulant et enrichissant. Au plaisir de vous revoir lors d'activités communautaires!

Marijo Couturier Dubé

Les chroniques du loisir intermunicipal

Avant de vous parler des projets en cours, j'aimerais revoir avec vous les actions réalisées depuis que je suis en poste aux municipalités de Saint-Pacôme, Mont-Carmel et Saint-Gabriel. Tout d'abord, je vous rappelle que mon travail consiste à élaborer et diffuser des activités intermunicipales. Cela signifie que je dois informer les citoyens de Saint-Pacôme des activités organisées dans les municipalités de Mont-Carmel et Saint-Gabriel. Je diffuse également les activités de Saint-Pacôme. Cela évite de réaliser les mêmes événements au même moment. De plus, les infrastructures sont différentes dans chacune des communautés, ce qui permet donc une diversité d'activités. J'ai aussi contribué à la réalisation des activités municipales. La fête de Noël, le camp de jour et les cours de soccer en sont quelques exemples. Chaque saison, vous recevez votre programmation en loisir : gardez-la, elle est remplie d'idées d'activités et de sorties à faire à Saint-Pacôme, Mont-Carmel et Saint-Gabriel.

Soccer récréatif

WOW et reWow!!! Que dire de plus sur la saison estivale de soccer qui vient de commencer. Voici quelques chiffres qui vous aideront à comprendre mon point de vue :

70 inscriptions, de **4 à 12 ans;**
3 entraineurs **bénévoles**;
5 aide-entraîneurs **bénévoles**;
10 semaines d'entraînement;
2 pratiques par semaine;
20 parties **inter-Kamouraska**;
15 généreux commanditaires;
2 nouveaux buts;
75 nouveaux chandails de soccer;
Et une cinquantaine de **parents heureux**!!!

Voilà ce à quoi ressemble la 2e saison de soccer récréatif à Saint-Pacôme. Nous pouvons être fiers d'habiter une municipalité aussi active et dynamique pour les enfants. Ce sont des projets comme celui-ci qui développent le sentiment d'appartenance chez les jeunes envers leur communauté. Les enfants garderont certainement de beaux souvenirs de l'été 2013.

Camp de jour

4 masques, 4 éléments, 5 animateurs et un nouvel horaire pour mieux répondre à vos besoins. Après avoir travaillé si fort durant plus de 5 semaines, les animateurs et leur coordonnatrice sont enfin prêts à vous accueillir le **lundi 24 juin** sur le site de la Station Plein Air dès **7h00** pour ceux qui sont inscrits au **service de garde** et dès **9h00 pour les autres**. Venez voir l'équipe du camp de jour lors des festivités de la Fête nationale (aucune inscription ne se fera lors des festivités de la Fête nationale, si vous souhaitez inscrire votre enfant, veuillez me contacter). Pour plus de renseignements ou pour inscrire votre enfant 418-852-2356. Visitez notre page Facebook : Camp de jour de Saint-Pacôme.

Week-End Famille

La fin de semaine du 28-29-30 juin c'est à Mont-Carmel que ça se passe!! *Vendredi 28 juin* : dès 20h30, Zumba extérieur gratuit. *Samedi 29 juin* : Après-midi familiale (jeux gonflables et barbe à papa). Spectacle en soirée avec ROSE DIONNE, dès 20h. *Dimanche 30 juin* : Déjeuner de crêpes en folie : 10$ et 5$ 10 ans et moins, crêpes à volonté. Cartes en vente à la municipalité de Mont-Carmel 418-498-2050 * 115 demandez *moi !*

Roxanne Carbonneau
Coordonnatrice en loisir intermunicipal

Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Les Habitations Saint-Pacôme

Résidence du Lys d'Argent

18, rue Martin
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
Téléphone : 418-852-2525

AVIS DE LOGEMENTS DISPONIBLES

Pour 65 ans et plus, personne seule ou en couple, autonome ou en légère perte d'autonomie :

- Au rez-de-chaussée :1 studio 2 ½ pièces ;
- Au troisième plancher : 1 logement 3 ½ pièces.

Forfait « Logement et Services » :

2 repas par jour (dîner et souper), l'électricité, le chauffage, le câble de base, l'entretien ménager, service de buanderie, 1 stationnement avec prise, 1 grand rangement et 2 sonnettes d'urgence dans chaque logement.

Aides financières disponibles calculées selon votre revenu annuel :

- Supplément au loyer (Logement disponible)
- Crédit pour maintien à domicile (70 ans et plus)

Demandez une visite ou téléphonez au 418-852-2525 pour plus d'information.

Le Conseil d'administration et la direction

Régie des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

Avis sur le poids des matières résiduelles dans votre bac.

Depuis le 1e janvier 2012, suite à une entente de partenariat entre 5 municipalités, la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest se charge de la collecte des matières résiduelles ou recyclables sur le territoire couvert par ces municipalités.

Afin d'assurer un service adéquat et similaire à chacune des municipalités participantes, un règlement commun relatif à la gestion des matières résiduelles a été adopté par chacun des membres. Ce règlement adopté par votre conseil détermine le mode d'opération et les obligations qui découlent de la collecte, du transport et du traitement regroupés des déchets et des matières recyclables.

L'article 6.2 du règlement relatif à la collecte des matières résiduelles stipule que les bacs roulants utilisés doivent être de 240 ou 360 litres et avoir un poids maximum de 100 kilogrammes.

Or, depuis la mise en œuvre de la Régie, la vigilance des employés affectés à la collecte était portée sur la gestion du volume des matières recueillies lors des collectes étant donné qu'aucune donnée ou information n'était disponible et que peu d'attention était portée au poids des bacs roulants disposés sur le bord de nos routes. Le but étant de limiter les frais payés par le contribuable en maximisant l'espace disponible à bord du camion.

Le camion que la Régie utilise est à la fine pointe de la technologie, ce qui nous permet de savoir en temps réel le poids total de la charge déplacée ainsi que le poids à la levée des bacs domestiques et pour des conteneurs des industries et commerces. Les cibles gouvernementales nous incitent à réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement, et ce avec l'aide de chacun des citoyens. Donc, à compter du 1e juillet 2013, le camion affecté à la collecte des matières résiduelles, ne sera plus en mesure de soulever des bacs ayant un poids supérieur à 100 kilogrammes.

Nous comptons sur votre collaboration afin de respecter le règlement et d'utiliser les bacs aux fins auxquelles ils sont destinés. Les services des écocentres sont aussi à votre disposition pour une panoplie de matières.

François Lagacé, président
Régie des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

Fonds Éco IGA
Par le Jour de la Terre MD

Un geste pour la planète!

Saviez-vous que la Municipalité de Saint-Pacôme a obtenu en octobre 2012 une subvention de 5 190 $ du Fonds Éco IGA? Le projet *Brigade vaisselle phase II* consiste en l'achat d'un lave-vaisselle commercial afin de réduire la quantité de vaisselle envoyée aux sites d'enfouissement. Grâce à cette subvention obtenue, la municipalité a pu faire l'acquisition et l'installation du lave-vaisselle qui est maintenant utilisé lors des différents événements et activités communautaires. En plus de réduire les dépenses annuelles liées à l'achat de vaisselle jetable, la municipalité réduit son empreinte écologique en minimisant l'utilisation de matériel jetable. La Municipalité de Saint-Pacôme tient à remercier les partenaires du projet qui ont contribué à sa réalisation : le Fonds Éco IGA, Hydro-Québec et les bénévoles de la Brigade la vaisselle.

Cercle de Fermières de Saint-Pacôme

Un gros merci à tous ceux et celles qui sont venus visiter notre exposition. Nous étions ravies de vous offrir la possibilité d'admirer les pièces d'artisanat créées par nos artisanes.

C'est un plaisir pour nous de partager nos connaissances avec nos concitoyens.

Nous sommes aussi très fières de permettre aux jeunes de se familiariser avec toutes les techniques et de vous faire voir les chefs-d'œuvre réalisés au cours de l'année.

Nous vous souhaitons de passer un bel été et vous attendons en grand nombre lors de l'exposition de la Société d'agriculture du Kamouraska où nous serons présentes.

Les membres du Conseil d'administration local par
Josée Lévesque, responsable Comité Communications

Du jardin…
À la maison…

Gâteau roulé à la rhubarbe et aux fraises

Enfin la rhubarbe est arrivée. On peut en faire du ketchup, des confitures et aussi plusieurs desserts.

Préparer d'abord votre gâteau roulé avec votre recette préférée et une fois refroidi, tartinez-le de confiture.

Confiture

2 tasses de rhubarbe en morceaux d'environs ½ pouce
2 tasses de fraises
2 tasses de sucre

Cuire lentement jusqu'à épaississement

Pas besoin de glaçage, toutefois on peut le saupoudrer de sucre à glacer.

Cercle de fermières de Saint-Pacôme

Club des 50 ans et plus

Anniversaires du mois de juillet

Diane Poirier	1 juillet	Marie-Paule Lebel	19 juillet
Lucie Thériault	4 juillet	Suzanne Albert	20 juillet
Yolande Anctil	5 juillet	Ginette Hudon	21 juillet
Agathe Ouellet	8 juillet	Jean-Guy Dion	24 juillet
Michel Malouin	9 juillet	Jean-Simon Coulombe	25 juillet
Georgette Lévesque	10 juillet	Laurette Bard	26 juillet
Marie Leblanc	10 juillet	Lyne Pelletier	27 juillet
Jean-Claude Boucher	14 juillet	René Dubé	27 juillet
Janine C. Lavoie	19 juillet	Denise Charest	28 juillet

Capsule verte

Pratique les élastiques:

Pour connaître le niveau de peinture dans les contenants, placez un élastique autour du pot à la hauteur de la peinture après chaque utilisation. Vous n'aurez plus à ouvrir le contenant pour vérifier.

Sécurité routière

Pour un meilleur partage de la route

À vélo comme en auto… Il y a des règles à respecter

Depuis 1999, on estime que chaque année, 2 800 cyclistes en moyenne ont été victimes d'accidents au Québec. Malgré une diminution des décès au cours de la même période, le nombre de blessés graves avoisine les 200 tous les ans.

Les cyclistes ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les automobilistes. Cependant, trop de cyclistes l'ignorent ou n'en tiennent pas compte. Des études démontrent que la négligence et la distraction sont en cause dans la majorité des accidents.

La sécurité à vélo commence par le respect du Code de la sécurité routière et par l'adoption de comportements préventifs. Ouvrir l'œil, écouter et s'assurer d'être vu, c'est important!

Le partage de la route

Le cycliste se sentira davantage en sécurité si l'automobiliste prend la peine de le contourner.

Pour le dépasser sans danger, l'automobiliste doit :

s'assurer d'avoir assez d'espace;
emprunter la voie de gauche si nécessaire.

Dépassement d'un vélo

Le Code de la sécurité routière prévoit que le conducteur d'un véhicule routier ne peut dépasser un vélo à l'intérieur de la même voie que s'il y a un espace suffisant pour le faire sans danger. Par ailleurs, le Code autorise l'automobiliste à franchir une ligne continue ou discontinue (simple ou double) pour dépasser un cycliste dans la mesure où cette manœuvre peut être faite sans danger.

Rappel

Les automobilistes sont invités à être patients en présence d'un cycliste et à attendre le moment le plus sécuritaire pour le dépasser. Il est important de laisser un espace d'au moins un mètre et demi entre le véhicule et le cycliste lors d'un dépassement. Les automobilistes doivent aussi prévoir qu'un cycliste peut être obligé de changer de trajectoire pour éviter des obstacles ou pour rouler en dehors de l'accotement.

La Société de gestion de la rivière Ouelle a tenu son neuvième souper-bénéfice annuel le 25 mai dernier. Pour l'occasion, 119 personnes étaient présentes, soit 12 personnes de plus que l'an dernier. Comme chaque année, l'activité a eu lieu dans le décor enchanteur de la salle communautaire Albert-Royer située au Golf de Saint-Pacôme. Les membres du Conseil d'Administration tiennent à remercier tous les participants au souper, les généreux commanditaires et donateurs ainsi que Monsieur Michel Harvey qui a animé la soirée avec beaucoup d'humour. Un merci tout spécial à Madame Béatrice Pelletier, présidente d'honneur de ce neuvième souper. Madame Pelletier a apporté sa couleur à l'événement en racontant aux participants une histoire qui en a fait rire plus d'un. Cette histoire, tirée de la plume de Madame Pelletier, raconte la pêche comme personne ne l'a raconté auparavant. C'est pourquoi, la Société de gestion de la rivière Ouelle tient à vous partager ce magnifique récit qui a donné le ton à la soirée. Voici l'histoire de Salmo.

« Voici l'histoire de SALMO SALAR OUELLE… ses amis l'appellent SALMO !
Prédestiné, SALMO est né sous le signe du poisson ascendant saumon ! Né dans une rivière qui coule tantôt en montagne, tantôt en paysage rural, SALMO est heureux de constater que de nombreuses chutes caractérisent sa rivière et donnent lieu à d'impressionnants spectacles… Déjà, il se dit, je sens que je vais bien m'amuser ici ! Après tout, j'ai accès à 47 fosses dans des secteurs dont la beauté est à couper le souffle ! Il repère rapidement le Cran rouge, la Cavée et la fosse de l'Hydro ! Salmo sait d'ores et déjà qu'il grandira en sagesse et en beauté et ne se laissera pas prendre facilement par ces drôles de personnages qui portent de grandes bottes vertes genre « Greenbot »… qui essaient de lui tendre des mouches, toutes plus belles les unes que les autres, et ce, à toutes heures du jour, mais particulièrement à l'aube…
Notre ami Salmo va souvent répondre au drôle de personnage par un coup de queue…le défiant ainsi de recommencer… ce que fait le drôle de personnage. Plusieurs fois, Salmo est tenté de goûter au fruit défendu, mais il résiste et se dit que le drôle de personnage ne bouge pas beaucoup, il a l'air patient… il observe Salmo de loin en mangeant un sandwich aux œufs (on dirait que ça été préparé par sa blonde), mais bon, c'est surtout sa patience qui épate Salmo… Après un certain temps, Salmo décide d'aller se reposer dans le coin de la cavée en passant par le Brise-Culotte convaincu que le drôle de personnage ne s'y aventurera pas… de peur de briser ses culottes…
Ce serait bien mal connaître notre drôle de personnage puisqu'il s'y retrouve, et ce, jusqu'après le coucher du soleil… Ça fait au moins cinq heures que le drôle de personnage joue avec des mouches… parfois, elles flottent, parfois, elles calent… et Salmo, bien calme, regarde le drôle de personnage se faire une tendinite au coude et se dit… Tu as beau essayer, je suis un salmonidé intelligent qui ne se laisse pas avoir facilement… et, en effet, notre drôle de personnage repart bredouille… et se demande bien comment ça se fait que Salmo n'a pas mordu !
« Après tout, j'ai une excellente canne à moucher, des mouches de qualité, une belle petite veste pleine de petites poches remplies de petits coffres, une soie parfaite, j'ai toutes les qualités d'un bon pêcheur : observateur, patient, confiant, expérimenté, assez chanceux, j'ai mangé mes sandwichs aux œufs… veux-tu ben m'dire comment ça que j'ai pas réussi à attraper ce saumon-là. .. J'suis certain qu'il était le long de la roche, dans la cavée… J'vas y r'venir demain ! »
Et c'est ainsi que se poursuit l'histoire de Salmo et de notre drôle de personnage… Plusieurs années passèrent… Salmo, fidèle à sa rivière Ouelle, y revient toujours, même après quelques escapades en mer… Durant toutes ces années, il a résisté à de belles Bomber, des Black dose, des Green Islanders, des Blue Rat, des Orange Blossom et même à la toute nouvelle Watchout… Toutes ces belles lui ont été présentées matin et soir sans faire broncher Salmo…
Jusqu'au jour où… un certain personnage chanceux, gagna une nouvelle mouche lors d'un souper-bénéfice dont les revenus soutenaient cette merveilleuse rivière…
Eh oui, un certain 25 mai 2013, une nouvelle mouche fit son apparition… LA ROSIE ! Fabriquée par un certain personnage nommé Bernard Pelletier, la Rosie, belle, coquine, raffinée, charmante et de rose vêtue, fut la seule et unique mouche capable d'exciter Salmo à tel point qu'il l'embrassa fougueusement… et sauta avec elle hors de l'eau !
Salmo était maintenant un grand saumon de 25 livres…
Et, depuis ce temps, la légende veut que le drôle de personnage chanceux, Frédérick Lapointe maintenant propriétaire de La Rosie, prend un Salmo de 25 livres à tous les ans… minimum ! »

Béatrice Pelletier, présidente d'honneur 2013

Et voici la Rosie qui a été tirée lors de la soirée.

Merci Madame Pelletier pour cette touche d'humour apportée à la soirée. La Société de la gestion de la rivière Ouelle vous donne rendez-vous l'an prochain pour sa 10e édition du souper-bénéfice de la rivière Ouelle. La saison de pêche débute le 15 juin prochain, pour plus d'informations 418-852-2430.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL
Réunion du 7 mai 2013

112.05.13 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2013 soit accepté tel que présenté.

113.05.13 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit adopté tel que présenté.

116.05.13 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME PAR LA FIRME MALLETTE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2012 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

117.05.13 AUTORISATION DE SIGNATURE – RAPPORT COMPTABLE 2012

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, à signer le rapport comptable 2012 présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

118.05.13 MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013 ET LES REDDITIONS DE COMPTES

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire la reddition de compte incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère du Développement durable, l'Environnement et des Parcs dans la cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le vérificateur externe doit attester que la Municipalité s'est conformée aux exigences du programme de subventions et que les sommes ont été allouées à des dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention du programme, conformément à l'énoncé de la section 6 du programme;

ATTENDU QU'une firme d'experts comptables doit être mandatée pour les vérifications comptables pour l'année 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette pour effectuer la reddition des comptes incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère concerné dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, toutes les redditions de comptes s'adressant au Ministère des Transports du Québec ainsi que pour faire les vérifications comptables pour l'année 2012

119.05.13 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2012 – OFFICE D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	**50 166 $**
DÉPENSES	
Administration	9 516 $
Conciergerie et entretien	10 546 $
Énergie, taxes, assurance et sinistres	24 159 $
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	18 902 $
Financement/Contrepartie immobilière SHQ	42 561 $
Services à la clientèle	3 451 $
	109 135 $
DÉFICIT	**(58 969 $)**
DÉFICIT APRÈS CAPITALISATION	**(58 969 $)**
Partage du déficit SHQ 90%	53 072 $
Municipalité 10%	5 897 $

120.05.13 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL (SECTEUR DE LA RUE GARNEAU) – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire réaliser un projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Garneau;

ATTENDU QUE le projet comprendra le prolongement des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

ATTENDU QUE les plans et clauses techniques de ce projet ont été préparés par BPR Infrastructure inc. et répondent aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) doit autoriser la réalisation du projet en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte les plans et clauses techniques préparés par BPR Infrastructure inc. et autorise ce dernier à transmettre les documents au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'à présenter une demande d'autorisation en son nom et d'en payer les frais d'ouverture de dossier;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une fois les travaux terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

121.05.13 AUTORISATION D'EMPRUNT AVEC LA CAISSE POPULAIRE DE LA RIVIÈRE OUELLE – ACHAT DU TRACTEUR ET DE LA REMORQUE

ATTENDU QUE les résolutions numéro 030.12.13 Acceptation de soumission – Tracteur multiusages et 031.02.13 Acceptation de soumission – Remorque multiusages ont été acceptées lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 5 février dernier;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 274 – Achat de tracteur et remorque au montant de trente-cinq mille dollars (35 000,00 $) a été accepté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 24 avril dernier;

ATTENDU QUE pour les emprunts municipaux de moins de cent mille dollars (100 000,00 $), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) permet les prêts bancaires de gré à gré;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee et le maire, M. Gervais Lévesque à procéder à la signature des documents relatifs à un emprunt avec le Centre financier aux entreprises Desjardins de la Côte-du-Sud au montant de trente-cinq mille dollars (35 000,00 $) au taux d'intérêt de 5,250% pour une période de cinq (5) ans remboursable mensuellement à raison de six cent soixante-quatre dollars et cinquante et un cents (664,51 $).

122.05.13 AUTORISER LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN À LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme utilise les installations de la Station plein air pour la tenue de son Camp de jour pendant la saison estivale;

ATTENDU QUE l'utilisation entraîne des travaux normaux d'entretien et de ménage;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les employés municipaux soient autorisés à effectuer les travaux d'entretien des installations et du

terrain de la Station plein air pour la période estivale.

123.05.13 APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme tente toujours de réduire ses coûts de fonctionnement;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, aucun appel d'offres sur invitation n'a été fait auprès des entrepreneurs électriciens pour l'entretien et l'installation des lumières de rue dans la Municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à lancer des appels d'offres sur invitation pour l'entretien et l'installation des lumières de rue dans la municipalité de Saint-Pacôme.

124.05.13 BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SECTEUR NORD-DU-ROCHER

ATTENDU QUE le relevé sanitaire réalisé le printemps dernier a permis de démontrer la problématique autant au niveau de l'alimentation en eau potable (réseau privé contaminé) que de la contamination directe créée par les installations septiques non conformes;

ATTENDU QUE pour rendre un tel projet admissible à une éventuelle demande d'aide financière, il est requis que la Municipalité réalise une étude préliminaire qui consisterait à faire la conception des réseaux, l'évaluation des besoins en eau, la validation des débits et des charges, les options de traitement et l'estimation des coûts;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget d'honoraires professionnels de la firme BPR pour effectuer l'étude préliminaire dans le secteur Nord-du-Rocher au montant de dix-huit mille quatre cent quarante dollars (18 440,00 $) taxes en sus.

125.05.13 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU 2012 – STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE comme pour l'année 2011, la Municipalité doit produire un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable ainsi qu'un état de la situation et un plan d'action au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE pour réaliser cette partie du mandat, BPR nous propose un budget maximal de deux mille dollars (2 000,00 $) taxes en sus avec un mode de facturation horaire où seules les activités réalisées seront facturées;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services professionnels de BPR pour l'assistance technique et le formulaire de l'usage de l'eau 2012 dans le dossier de stratégie d'économie d'eau potable.

126.05.13 DEMANDE D'AUTORISATION PAR LE COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE, comme par les années passées, un comité a été mis en place pour l'organisation des activités de la Fête nationale dans notre Municipalité;

ATTENDU QUE le comité demande à la Municipalité l'autorisation d'occuper le Parc de l'action, situé près de la Station plein air, pour la tenue des célébrations et la vente d'alcool la journée du 23 juin 2013 et s'il y avait mauvais temps, le tout serait reporté au lendemain, le 24 juin 2013;

ATTENDU QUE les activités planifiées par le comité nécessitent la fermeture d'une partie de la rue Caron, soit d'Alexandre-Nord à Côte-des-Chats;

ATTENDU QUE la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec exige que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise le comité organisateur de la Fête nationale pour l'utilisation du site du Parc de l'action;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'utilisation du Parc de l'action afin de tenir les festivités de la Fête nationale et d'y vendre des boissons alcoolisées ainsi que de procéder à la fermeture d'une partie de la rue Caron, le 23 ou 24 juin 2013.

127.05.13 DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL LES 23 ET 24 JUIN 2013

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise M. Frédérick Lee, directeur général, à faire une demande de permis auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec, pour la vente de boissons alcoolisées pour les journées des 23 et 24 juin 2013, lors de la tenue des festivités de la Fête nationale au Parc de l'action.

128.05.13 ACHAT D'UNE SONDE DE DÉTECTION DE VOILE DE BOUES

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) exige une mesure des eaux usées;

ATTENDU QUE cette mesure n'a pas été effectuée d'une manière efficace à l'automne 2012;

ATTENDU QU'il faut un outil spécialisé pour effectuer une mesure précise;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une sonde de détection de voile de boue au montant de mille huit cent dix dollars et quatre-vingt-six cents (1 810,86 $) taxes incluses afin de satisfaire aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

129.05.13 DÉPÔT DE CANDIDATURE AU PRIX COMMUNAUTÉ CONVIVIALE ET SOLIDAIRE – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus a mis en place le projet des cafés-jasette afin de répondre aux besoins des aînés de la communauté;

ATTENDU QUE les cafés-jasette sont très populaires auprès des citoyens âgés de 50 ans et plus de Saint-Pacôme (entre 30 et 50 personnes par rencontre);

ATTENDU QUE ce sont les participants qui choisissent les différents thèmes abordés;

ATTENDU QUE le projet des cafés-jasette est une action concrète de la politique familiale municipale et des aînés qui vise à briser l'isolement chez les aînés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Club des 50 ans et plus dans sa démarche de dépôt de candidature au prix communauté conviviale et solidaire.

130.05.13 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. ANDRÉ MILLIARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. André Milliard a reçu par leg la propriété sise au 158, rue Galarneau le 1er mai 2013

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. André Milliard au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 158, rue Galarneau.

131.05.13 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME CATHERINE VAILLANCOURT ET M. ALEXANDRE THIBAULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Catherine Vaillancourt et M. Alexandre Thibault ont emménagé dans leur propriété sise au 11, rue Meunier depuis le 10 février 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Catherine Vaillancourt et M. Alexandre Thibault au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 11, rue Meunier.

132.05.13 PARTICIPATION D'UNE ÉQUIPE MUNICIPALE À L'ÉVÈNEMENT *MILLE ET UN PAS CONTRE LE CANCER*

ATTENDU QUE l'Association du Cancer de l'est du Québec nous invite à nous investir dans un projet mobilisateur et rassembleur qui se tiendra du 21 juillet au 1er septembre sur l'ensemble de l'Est-du-Québec : *Le Défi Mille et un pas contre le cancer*;

ATTENDU QUE depuis 30 ans, grâce au soutien de ses donateurs, bénévoles et partenaires, l'Association du cancer de l'Est-du-Québec offre des services indispensables aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches;

ATTENDU QUE l'argent donné à cette organisation 100% régionale, permet aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches de bénéficier, partout dans l'Est-du-Québec, de services qui les aident à se sentir mieux physiquement et psychologiquement;

ATTENDU QUE des employés de notre municipalité désirent former une équipe municipale et participer à ce Défi;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité contribue pour un montant de vingt-cinq dollars (25,00 $) par employé ou conseiller participant au Défi jusqu'à concurrence de cent dollars (100,00 $);

QU'une invitation soit adressée à tous les employés, conseillers et à la population en général les invitant à participer à ce Défi en se joignant à notre équipe.

133.05.13 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIERE OUELLE – SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la Société de gestion de la rivière Ouelle tient le samedi 25 mai prochain son 9e souper-bénéfice à 18h00 à la Salle communautaire Albert-Royer;

ATTENDU QUE les profits de cette soirée permettront à la Société de continuer sa mission de protection, de conservation et de développement du saumon dans la magnifique riviere Ouelle;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme achète deux (2) cartes pour le souper du 25 mai prochain au coût de soixante dollars (60,00 $) chacune.

134.05.13 PROJEKTION 16-35/CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

ATTENDU QUE nous avons présenté une demande d'aide financière au Programme Desjardins – Jeunes au travail pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) provenant de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme ou Saint-Gabriel âgé(e) de 15 à 18 ans, inscrit(e)s au programme, et ce, pour une période de 6 à 8 semaines entre le 15 juin et le 31 août 2013;

ATTENDU QUE l'emploi offert procurera une expérience enrichissante à un jeune (valorisation, estime de soi, fierté, etc.);

ATTENDU QUE l'emploi offert préparera le jeune en vue de son intégration au marché du travail (diversité des tâches, travail en équipe, degré de responsabilités, etc.);

ATTENDU QUE l'implication de l'employeur en termes de supervision et d'appui au jeune répond aux attentes;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle nous versera, par l'intermédiaire de Projektion 16-35/Carrefour jeunesse-emploi, une contribution de neuf cent treize dollars et cinquante cents (913,50 $) équivalents à 50% du salaire minimum en vigueur pour cent quatre-vingts (180) heures de travail;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à respecter toutes les clauses relatives à ce programme.

135.05.13 L'ARC-EN-CIEL DU CŒUR – DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE l'Arc-en-ciel du cœur est un organisme d'entraide communautaire sans but lucratif venant en aide aux personnes touchées par la maladie cardiaque;

ATTENDU QUE l'Arc-en-ciel du cœur prône les saines habitudes de vie, afin de prévenir les maladies cardiaques et de toucher toute la population;

ATTENDU QUE la tenue d'une campagne de financement est essentielle afin de recueillir les fonds nécessaires au bon fonctionnement de cet organisme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50,00 $) à l'Arc-en-ciel du cœur afin que cet organisme puisse continuer d'offrir des services à la population.

136.05.13 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – ADHÉSION 2013-2014

ATTENDU QUE le Carrefour action municipale et famille a pour but de donner collectivement un réseau d'informations sur l'action municipale, les familles et les aînés;

ATTENDU QUE le renouvellement de notre adhésion vient à échéance;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion au Carrefour action municipale et famille au montant de quatre-vingts dollars et quarante-huit cents (80,48 $) pour 2013-2014.

137.05.13 CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE INC. – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière prépare actuellement son spectacle de fin d'année pour ses 125 gymnastes; provenant de la région;

ATTENDU QUE cette activité s'avère très importante pour le Club Gymagine en ce qui concerne la valorisation des gymnastes et la promotion de la gymnastique auprès des jeunes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 $) au Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière.

138.05.13 ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT – ADHÉSION 2013

ATTENDU QUE l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-St-Laurent nous invite à devenir membres de son regroupement;

ATTENDU QUE cette association regroupe plus de 900 travailleurs répartis sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU l'importance qu'occupe le loisir pour la qualité de vie des citoyens, la santé, la valorisation personnelle, la criminalité et le développement économique;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer l'adhésion à l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-St-Laurent pour l'année 2013 au montant de quatre-vingts dollars (80,00 $) et d'inscrire Mme Roxanne Carbonneau, technicienne en loisir intermunicipal, en tant qu'adhérente.

139.05.13 SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DU KAMOURASKA INC. – RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP 2013-2014

ATTENDU QUE depuis 28 ans, la Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc. (SADC) est heureuse de pouvoir compter sur l'appui de ses fidèles membres,

ATTENDU QU'au fil des ans, la SADC a pu accompagner près de 800 clients, tant par ses services techniques qui par ses services financiers en vue de supporter le démarrage, la relève, la consolidation et l'expansion d'entreprises sur le territoire;

POUR TOUTES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de payer notre adhésion au montant de trente dollars (30,00 $).

140.0513 FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA INC. – TOURNOI DE GOLF

ATTENDU QU'à nouveau cette année, le Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima offre la possibilité de participer à la 16e édition de son Tournoi de la Santé;

ATTENDU QUE cette journée est un moyen de financement très important pour la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima;

ATTENDU QUE la mission de cette dernière est de venir en aide au Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska dans l'achat d'équipements médicaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de payer deux (2) droits de jeu au montant de cent cinquante dollars (150,00 $) chacun.

141.05.13 PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme verse à la Station plein air un montant de six mille six cent soixante-six dollars et soixante-six cents (6 666,66 $)M représentant la quote-part pour les mois de juin et juillet 2013 immédiatement.

142.05.13 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h24.

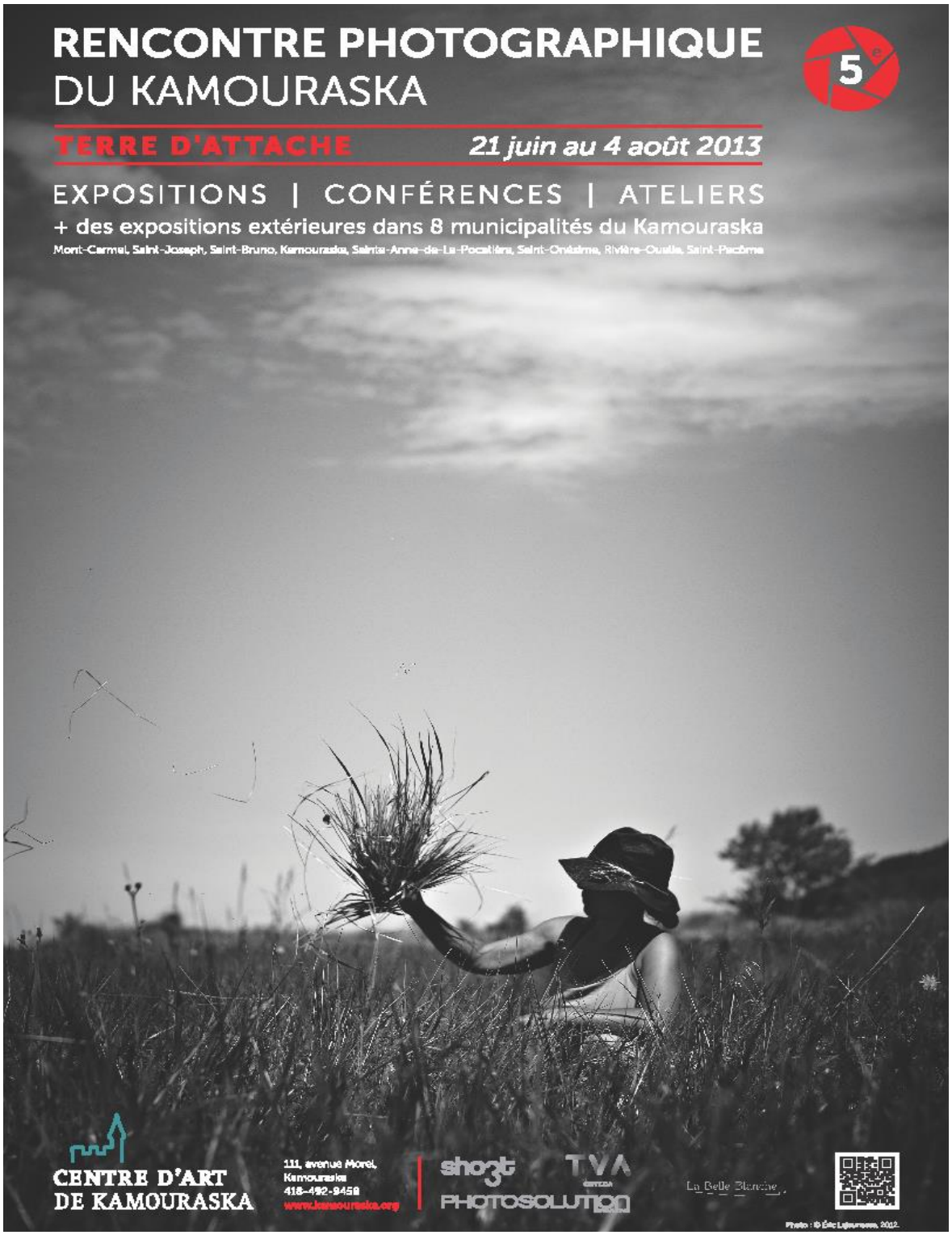

La Fête nationale du Québec

Dimanche 23 juin
Dès 12h00

Volée de cloches

Marché aux puces **

Jeux gonflables

Maquillage

Volley-ball, croquet, pétanque
(équipements disponibles sur place)

Souper hot-dog, brochettes et fèves au lard

Feux d'artifices (nouveauté!)

Feu de la St-Jean

SPECTACLE EN SOIRÉE (19h30-23h30):
Uldège Lévesque et Sébastien «Turtle» Laplante

**** Les tables pour le marché aux puces sont en vente au coût de 10$ auprès de M. Frédérick Lee au 418-852-2356 ou M. Nicholas Ouellet au 418-714-7285.**

L'achat local,

c'est payant!

Le comité de développement de Saint-Pacôme vous récompense!

Les marchands de Saint-Pacôme vous offrent la possibilité de remporter

2 x 100 Paco$ - 2 x 50 Paco$

Achetez dans un commerce de Saint-Pacôme (du 28 mai au 22 juin 2013) **et participez au tirage en remettant votre coupon de caisse (achat minimum de 10$) dûment signé (nom et numéro de téléphone à l'endos de votre coupon) aux endroits suivants :**

Épicerie Axep

Boucherie Gaston Dubé

Quincaillerie Raymond Pelletier

Le tirage aura lieu le 23 juin prochain lors des festivités de la Fête Nationale. 2 prix de 100 Paco$ et 2 prix de 50 Paco$ seront tirés, une personne ne peut gagner plus d'un prix (un nom par prix).

DÉTAILS DU CONCOURS DE PHOTO « VOS PLUS BEAUX CLICHÉS » – PRINTEMPS 2013

Exposition
Les photos seront affichées à la bibliothèque Mathilde-Massé de Saint-Pacôme et sur le site de la municipalité.

Durée du concours et critères
Le concours a débuté le 23 mars 2013 et se terminera le 21 juin 2013. Les photos remises doivent donc correspondent à cette période. Tous ceux qui ont un coup de cœur à Saint-Pacôme (résident et non-résident). Maximum 5 photos par participant seront acceptées.

Photo 2e prix hiver 2013 : Louis Bernard Forgues

Photo 1er prix hiver 2013 : André Lavoie

Droits d'auteur
La signature du coupon qui doit accompagner chaque photographie constitue la cession, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à la Municipalité de Saint-Pacôme d'utiliser et de reproduire de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit les photographies soumises dans le cadre de ce concours ainsi que la garantie par le participant qu'il en est le véritable auteur ou l'usager autorisé. Le nom de l'auteur sera obligatoirement mentionné pour toute utilisation de sa photographie.

Adresse d'envoi
Les photos devront être envoyées à l'adresse courriel suivante :
develop-stpacome@bellnet.ca
Le formulaire d'inscription complété doit être remis au bureau municipal :
Municipalité de Saint-Pacôme
27, rue St-Louis, C.P. 370
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
Ou par courriel **develop-stpacome@bellnet.ca**

Format
Les formats acceptés seront les 4x6 en numérique. Une photo ayant un autre format, une modification ou un ajout sera éliminée.

Membres du Jury
Le comité d'évaluation sera composé par des membres du comité de développement, un ou plusieurs élèves de l'école La Pruchière et un professionnel de la photo.

CONCOURS DE PHOTO « VOS PLUS BEAUX CLICHÉS » – PRINTEMPS 2013
Formulaire à compléter

Nom : _____
Adresse : _____
Ville et Code postal : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Licence d'utilisation et de reproduction
Le soussigné cède gratuitement à la Municipalité de Saint-Pacôme, et pour une durée indéterminée, une licence lui permettant d'utiliser et de reproduire de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit les photographies accompagnant ce coupon et lui garantit qu'il en est l'auteur ou l'usager autorisé.

Signature du participant : _____

Important : Si vous prenez des images avec des personnes :

- Tous doivent approuver la résiliation DE LICENCE D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION ci-haut mentionnée :
_____
_____

Titre de la photo 1 et raisons du lieu ou de l'événement :
_____
_____

Titre de la photo 2 et raisons du lieu ou de l'événement :
_____
_____

Titre de la photo 3 et raisons du lieu ou de l'événement :
_____
_____

Titre de la photo 4 et raisons du lieu ou de l'événement :
_____
_____

Titre de la photo 5 et raisons du lieu ou de l'événement :
_____
_____

SAINT-PACÔME EN FLEURS !

Concours : Couleurs et parfums – été 2013

Le concours *Couleurs et parfums* est de retour cet été! L'an dernier, ce sont 30 résidents de Saint-Pacôme (toutes catégories confondues) qui ont participé au concours et qui ont contribué à l'obtention du 3e fleuron. Une fois de plus, le Comité d'embellissement vous invite à fleurir votre devanture de maison ou d'entreprise et à vous inscrire au concours *Couleurs et parfums*.

La fleur thématique pour l'été 2013 sera la **giroflée odorante** (nom latin *Matthiola longipetala*). Des points supplémentaires seront alloués à ceux qui intègreront harmonieusement cette fleur à leur aménagement. Des semis seront remis aux participants du concours, les quantités sont limitées.

Voici un aperçu des composantes du concours :

- La période d'inscription a débuté le 25 mars 2013 et se poursuit jusqu'au 30 juin 2013;
- L'évaluation des aménagements sera réalisée par un jury;
- Trois catégories de participants sont offertes:
  - ✓ Petits coins fleuris (balcons et petits espaces);
  - ✓ Grands jardins (espace moyen à grand);
  - ✓ Commerces et industries (bâtiments commerciaux et autres entreprises).
- La giroflée odorante sera la fleur thématique cet été. Des points supplémentaires seront accordés pour l'intégration de cette fleur aux aménagements ;
- Les participants courront la chance de gagner de nombreux prix en lien avec l'horticulture.

Voici les critères d'admissibilité et les modalités de participation :

3 catégories : PETITS COINS FLEURIS (balcons et petits espaces);
GRANDS JARDINS (espaces de moyen à grand);
COMMERCES ET INDUSTRIES (bâtiments commerciaux et autres entreprises).

Cette humble annuelle à fleurs rose ou mauve pâle qui se recroquevillent au soleil exhale le soir et les jours gris un parfum capiteux, combinaison enivrante de cannelle, de girofle et de violette. Annuelle rustique qui préfère les climats frais. Semez en surface à l'intérieur en avril et transplantez après les derniers gels.

SAINT-PACÔME EN FLEURS !

Concours : Couleurs et parfums – été 2013

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Être résident de Saint-Pacôme (locataire ou propriétaire) ou y posséder un commerce.

2. L'aménagement paysager devra être situé en façade et être visible de la rue.

3. L'aménagement paysager pourra être constitué d'un ou plusieurs des éléments suivants : arbres, arbustes, haie, pelouse, couvre-sol, plates-bandes, vivaces, annuelles, bulbes ainsi que bacs et jardinières.

4. Le participant transmettra son formulaire d'inscription, dûment rempli, au Bureau municipal de Saint-Pacôme, dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.

5. Des points bonis seront attribués aux participants dont l'aménagement paysager intégrera la fleur thématique. Un sachet de graines de **giroflée odorante** sera remis aux participants qui se présenteront au bureau municipal (jusqu'à épuisement des stocks).

6. Une seule inscription par adresse civique.

7. Les fleurs et plantes artificielles ne sont pas admises.

Formulaire d'inscription

Prénom et nom :			
Adresse :			
Téléphone :		Télécopieur :	
Courriel :			

Cochez la catégorie pour laquelle vous participez :

☐ Petits coins fleuris ☐ Commerces et industries ☐ Grands jardins

La période d'inscription est du 25 mars 2013 au 30 juin 2013.

Veuillez faire parvenir votre formulaire d'inscription, dûment complété, au Bureau municipal de St-Pacôme : 27, rue Saint-Louis, C.P. 370, St-Pacôme (Québec) G0L 3X0. - Par télécopieur : 418-852-2977 - par courriel : develop-stpacome@bellnet.ca

NOUVEAU

ÉCOMEUBLES

BON DÉBARRAS!

Venez porter vos meubles et articles usagés pouvant être réutilisés

HOURRA!

Achetez à prix modique des meubles et des articles usagés

Service de collecte et de livraison disponible sur réservation au 418 856-2628 poste 0

POUR DONNER :

dans les écocentres
des MRC de Kamouraska
et de Rivière-du-Loup

Écomeubles

POUR ACHETER :

dans les écocentres
de Saint-Pascal
et de Rivière-du-Loup
(nouvel espace d'entreposage)

ADRESSES ET HORAIRES DES ÉCOCENTRES

Rivière-du-Loup : 100, rue Delage - Lundi au samedi de 8 h à 16 h
Saint-Pascal : 236, avenue du Parc - Mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h
Saint-Hubert : 1er rang Est Canton Demers - Lundi et samedi de 8 h à 16 h
La Pocatière : Route 230 (face à la 14e Rue) - Mardi, jeudi et samedi de 8 h à 16 h
Saint-Alexandre : 619, route 289 - Dimanche de 8 h à 16 h

INFO-PATRIMOINE

Conserver les fenêtres traditionnelles

par Jeanne Maguire

À tous les printemps, beaucoup de propriétaires effectuent des travaux sur leur maison. Plusieurs décident de remplacer leurs fenêtres par de nouveaux modèles. Avant de prendre cette décision, voici quelques informations qui pourraient vous inciter à conserver vos fenêtres si elles sont traditionnelles.

Les principaux types de fenêtres traditionnels:

- Les fenêtres traditionnelles offrent une meilleure isolation que les fenêtres thermos car l'espace d'air entre la fenêtre et la contre-fenêtre est plus grand et c'est cet espace qui isole.
- Il est possible d'ajouter des coupe-froid très efficaces pour boucher les fuites d'air (Coupe-froid Lapointe tel: (418) 661-4694).
- Si certaines parties de la fenêtre sont endommagées, il est possible de changer uniquement cette partie, ce qui n'est pas très coûteux.
- Le bois des fenêtres anciennes était de meilleure qualité: on voit des fenêtres de plus de 60 ans qui sont encore très saines, alors que certaines fenêtres d'aujourd'hui durent à peine 20 ans.

Une visite à la quincaillerie vous permettra de constater la valeur de vos fenêtres anciennes, particulièrement celles à crémone. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que chacune d'elle vaut au moins $625. Ça vaut la peine d'y penser avant de les enlever…

Pour informations 492-1660 poste 242 ou
jmaguire@mrckamouraska.com

INFO-PATRIMOINE

Remplacer les "vitrines"

Par Jeanne Maguire

Si votre maison n'a plus ses fenêtres d'origine, qu'elle est munie de "vitrines" que vous voulez remplacer, différentes options s'offrent à vous:
- L'idéal est d'utiliser des fenêtres jumelées c'est-à-dire de placer deux fenêtres traditionnelles côte à côte, en ayant soin, bien sûr, d'ajouter des encadrements de fenêtre.

L'idéal: des fenêtres jumelées

- L'utilisation de fenêtres tripartites (i.e. divisées en trois parties égales) représente un compromis acceptable.

Un compromis acceptable: des fenêtres tripartites

- Par contre, les vitrines asymétriques ne sont pas recommandées car elles donnent un air trop moderne à la maison et ne correspondent pas à son caractère traditionnel.

Éviter les fenêtres asymétriques sur les maisons traditionnelles

Pour informations: Jeanne Maguire TEL:492-1660 poste 242 ou courriel: jmaguire@mrckamouraska.com

DATES À RETENIR

Juillet 2013

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 20h Séance ordinaire du conseil municipal	3	4 **Récupération 1**	5 **Récupération 2**	6
7 Bibliothèque De 10h00 à 12h00	8	9 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	10	11 **Vidanges 1** Bibliothèque De 15h30 à 17h30	12 **Vidanges 2**	
14 Bibliothèque De 10h00 à 12h00	15	16 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	17	18 **Récupération 1** Bibliothèque De 15h30 à 17h30	19 **Récupération 2**	20
21 Bibliothèque De 10h00 à 12h00	22	23 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	24	25 **Vidange 1** Bibliothèque De 15h30 à 17h30	26 **Vidange 2**	27
28 Bibliothèque De 10h00 à 12h00	29	30 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	31	**HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE** **Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 15h30 à 17h30** **Téléphone : 418-315-0579**		

Date de tombée : 15 juillet 2013

Prochaine parution : 24 juillet 2013